Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 029-212900955-20260727-2026_66_03-DE

Date de la convocation : 20 juillet 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUILLET 2026

Le 27 juillet de l'an deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Kersaint-Plabennec, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Patrice BOUCHER, maire.

Présents : M. BOUCHER Patrice, Mmes HELIES Karine et GUIANVARC'H Nathalie, M. L'HENAFF Ronan, Mmes BAINIER Nathalie et AVILA Cathy, MM. LE CHUITON Jean-Noël, DIVERRES Patrice, Mmes MAGUEREZ Corinne, TRIPIER Delphine, PETTON Laëtitia, MM. TREGUER Jean-François, GALLOU David, LAIZET Yann et Mme LOYER Sonia.

Absents excusés : Mme LE JEUNE Martine *(donne procuration à Mme TRIPIER Delphine*), M. COLLIN Anthony *(donne procuration à M. LAIZET Yann),* MM. DOS SANTOS Dominique et ABASQ Kévin.

Secrétaire de séance : Mme BAINIER Nathalie.

2026-66-03 – SOLIDARITES : DEMANDE DE SECOURS

Mme Nathalie BAINIER adjointe au maire en charge des solidarités, informe l'assemblée de la demande d'aide financière déposée par un usager de la commune, domicilié route de Plabennec en Kersaint-Plabennec.

L'usager a été confronté à des factures importantes de consommation de gaz. Suite à ce constat, une visite eau/énergie a été réalisée. Celle-ci a mis en évidence la nécessité d'effectuer le changement de trois fenêtres et la pose de thermostats et de robinets thermostatiques sur plusieurs radiateurs du logement.

Enfin concernant la pompe à chaleur, la société Docto chauffage, 8, rue de l'Etain à Saint Renan indique qu'il est impératif de procéder au remplacement de la pompe de circulation. Le devis s'élève à 494.57 euros. L'usager est en capacité de régler la moitié de la somme.

La commission « Solidarités » a proposé qu'une aide de 200 euros soit accordée à l'usager pour le remplacement de la pompe de circulation. Cette aide sera directement versée par la mairie à la société Docto chauffage à Saint Renan sur présentation de la facture après réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte qu'une aide de 200 euros soit accordée à l'usager pour le remplacement de la pompe de circulation.
- Prévoit que la commune règle directement les 200 euros à la société Docto chauffage à Saint Renan sur présentation de la facture.

Pour copie conforme au registre,
Kersaint Plabennec, le 27 juillet 2026

Le Maire,

Patrice BOUCHER

Le secrétaire de séance,

Nathalie BAINIER

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 Contours de la Motte 35000 RENNES ou par Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission à la Préfecture de Quimper.